

SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS DES PROJETS/PROGRAMMES

Module 1:

Préparation de la Loi de Finances de l'année

**CHEIKH A SARR
Présenté par AI
OCTOBRE 2007**

Préparation de la Loi de Finances
(partie dépenses)

PLAN DE COMMUNICATION

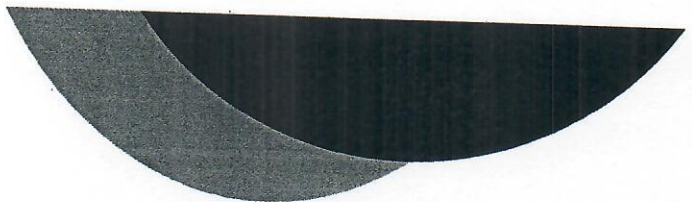
- **Cadre juridique et acteurs**
- **Dépenses de personnel**
- **Dépenses de fonctionnement hors personnel**
- **Dépenses d'investissement**

DEFINITION

L'article 2 de la loi organique relative aux lois de finances (LF) définit les LF comme étant celles qui : » déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'état, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elles définissent »

LES DIFFERENTES CATEGORIES DE LOIS DE FINANCES:

- ① -le loi de finances initiale ou loi de finances de l'année;
- ② -la ou les lois de finances rectificatives;
- ③ -la lois de règlement.



Cadre juridique et acteurs

- **La constitution du Sénégal, loi fondamentale**
- **La loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances;**
- **Décret n°2004-1320 du 30 septembre 2004 relatif à la nomenclature budgétaire;**

Cadre juridique et acteurs

Lettre Circulaire: Préparation loi de finances

But : fixer les modalités pratiques de déroulement de la préparation du budget (partie dépenses):

- Dépenses de personnel
- Dépenses de fonctionnement hors personnel
- Dépenses d'investissement

Cadre juridique et acteurs

— Les acteurs du processus sont:

- Direction du Budget
- Direction Coopération économique et financière
- DAGE et SAGE (des ministères)
- Tous les administrateurs de crédits
- SIGFIP *System Suivre de Gel^o de Finances Indivisibles*

Dépenses de personnel

La masse salariale doit respecter le critère de convergence de l'UEMOA (inférieure ou égale à 35% des recettes fiscales). C'est pourquoi son évaluation correcte est nécessaire au moment de la préparation du budget.

Dépenses de personnel

Il est donc important que chaque service de l'Etat procède à un recensement exhaustif de ses effectifs

et de réévaluer les services votés sur la base des traitements et accessoires, des charges sociales et des prévisions pour avancement.

Dépenses de personnel

Cette mise à jour doit se faire à travers tous les éléments qui composent le salaire de chaque agent:

- Soldes et accessoires
- Charges sociales et allocations familiales
- Primes et indemnités

Dépenses de personnel

Soldes et accessoires

La Direction du Budget transmet à tous les ministères

l'état de leur personnel qui tient compte du salaire indiciaire, compléments salaires et des augmentations

de salaires. Les montants affichés sur l'état sont déjà corrigés en fonction des rémunérations perçues de janvier à mars (ou avril). Ces informations sont tirées

du logiciel de la solde.

Dépenses de personnel

Charges sociales et allocations familiales

Les charges sociales concernent la part que l'Etat verse au FNR pour les fonctionnaires et à l'IPRES et à la CSS pour les non fonctionnaires. Les montants sont donnés à l'état transmis transmis par la Direction du Budget.

Les allocations familiales sont évaluées dans une ligne spéciale au niveau des états informatiques reçus de la DSPRV. *Directeur du Jald et de l'Exercice Unigero*

Dépenses de personnel

Primes et indemnités

Il s'agit à niveau de recenser toutes les primes et indemnités dont bénéficient les agents du service.

Chaque catégorie de primes et d'indemnités doit faire

l'objet d'une ligne distincte, avec à l'appui la liste des

bénéficiaires et les références des textes réglementaires qui les accordent.



Dépenses de personnel

La mise à jour des éléments du salaires aura un impact sur la ligne prévision pour avancement qui représente 2% du montant des salaires et traitements augmentés de l'ensemble des charges sociales.

Dépenses de personnel

Les demandes de mesures nouvelles

Au niveau des dépenses de personnel, il n'existe qu'une catégorie de mesures nouvelles: les créations d'emplois. Il s'agit en fait, de demandes d'ouvertures

de postes budgétaires concernant des agents dont le

recrutement est autorisé par le Premier Ministre.

Ainsi, il faudra prévoir dans le budget leur prise en charge en traitements en principal et accessoires.

Dépenses de personnel

Pour les départements qui forment eux-mêmes leurs agents, ils doivent prévoir la prise des postes budgétaires des agents au niveau du chapitre créé à cet effet.

Pour les mesures nouvelles résultant des créations d'emplois, il n'est pas nécessaire de prévoir d'inscription au titre des prévisions pour avancement.

Dépenses de personnel

ependant, il convient de signaler que ce processus se fait suivant les tableaux annexés à la circulaire sur la préparation de la loi finances.

Le processus d'élaboration du budget en dépenses de personnel est aussi allégé avec l'avènement de SIGFIP.

dépenses de fonctionnement hors personnel

s'agit des :

- **Dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transferts; (titre 3)**
- **Dépenses de transferts (titre 4)**

Depenses de fonctionnement hors personnel

Dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transferts, (titre 3)

Chaque ministère doit procéder à une ventilation plus judicieuse de l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée au titre de la gestion en cours. A cet effet, une

situation d'exécution est fournie par la Direction du Budget à tous les DAGE et SAGE

dépenses de fonctionnement hors personnel

Chaque pouvoir public ou ministère fera en interne ses arbitrages sur les réévaluations des services votés et sur les demandes de mesures nouvelles proposées par ses services.

Les dotations retenues doivent faire l'objet de justifications.

Les acquisitions de nouveaux matériels devront être

justifiées par une nécessité de service.

dépenses de fonctionnement hors personnel

dépenses de transferts (titre 4)

Les dépenses de transferts sont la plupart du temps des subventions à des institutions publiques, semi publiques, privées etc...

Les inscriptions budgétaires doivent être justifiées par le responsable du département (directive présidentielle ou primatorale, manifestation nationale ou internationale etc...)

dépenses de fonctionnement hors personnel

La préparation de ces dépenses de fonctionnement se fait à travers le tableau 7 annexé à la lettre circulaire du ministre chargé des finances sur la préparation du budget.

Dépenses de personnel

Pour les départements qui forment eux-mêmes leurs agents, ils doivent prévoir la prise des postes budgétaires des agents au niveau du chapitre créé à cet effet.

Pour les mesures nouvelles résultant des créations d'emplois, il n'est pas nécessaire de prévoir d'inscription au titre des prévisions pour avancement.

Dépenses de personnel

Dependant, il convient de signaler que ce processus se fait suivant les tableaux annexés à la circulaire sur la préparation de la loi finances.

Le processus d'élaboration du budget en dépenses de personnel est aussi allégé avec l'avènement de SIGFIP.

Depenses de fonctionnement hors personnel

s'agit des :

- **Dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transferts; (titre 3)**
- **Dépenses de transferts (titre 4)**

Depenses de fonctionnement hors personnel

Dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transferts, (titre 3)

Chaque ministère doit procéder à une ventilation plus judicieuse de l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée au titre de la gestion en cours. A cet effet, une

situation d'exécution est fournie par la Direction du Budget à tous les DAGE et SAGE

dépenses de fonctionnement hors personnel

Chaque pouvoir public ou ministère fera en interne ses arbitrages sur les réévaluations des services votés et sur les demandes de mesures nouvelles proposées par ses services.

Les dotations retenues doivent faire l'objet de justifications.

Les acquisitions de nouveaux matériels devront être

justifiées par une nécessité de service.

dépenses de fonctionnement hors personnel

dépenses de transferts (titre 4)

Les dépenses de transferts sont la plupart du temps des subventions à des institutions publiques, semi publiques, privées etc...

Les inscriptions budgétaires doivent être justifiées par le responsable du département (directive présidentielle ou primatorale, manifestation nationale ou internationale etc...)